



La Batterie de la Pointe

a-t-elle encore un avenir ?

1997 : acquisition du site par la municipalité de l'époque, affirmant sa volonté d'en faire un lieu destiné à la jeunesse au sport et aux loisirs.

2001 : changement de municipalité et nécessité de renforcer les moyens de protection du site particulièrement dangereux du fait du couvert végétal masquant les pièges inhérents à la nature même de l'ouvrage.

2006 : à l'initiative d'ADPP et de la Ville, organisation pendant deux étés de chantiers internationaux qui ont permis de redécouvrir les fossés.

Dans le prolongement de ces chantiers de jeunes bénévoles, la CAPS, en accord avec la Ville, décide d'un chantier d'insertion sur le site axé tout à la fois sur la restauration des bâtiments et du couvert végétal. ADPP participe à son niveau au financement de ce chantier.

Malgré le squat du site et les actions répétées de vandalisme, le chantier dégage peu à peu le site et pose le problème de la restauration du pont.

2008, ouverture du site au profit des Palaisiens lors des journées du patrimoine. Depuis, ce sont près de 4000 personnes qui ont découvert la richesse de ce site unique en Essonne. Parallèlement aux travaux, la réflexion sur le devenir du site a été très vite engagée à partir de quelques idées force ; ouverture à tous les Palaisiens, occupation permanente du site, lieu de pause repas de randonnées, accueil d'associations... Par convention avec la Ville, le travail d'ADPP avec la Fondation du Patrimoine a permis le lancement d'une souscription visant à permettre la restauration du pont.

L'opposition de riverains, bien relayée et amplifiée lors de la campagne électorale de 2014 aboutit à l'abandon de ce projet par la nouvelle municipalité.

A ce stade les inquiétudes d'ADPP sont très grandes quant à la volonté municipale d'avancer sur un projet piloté par la puissance publique : projet initial de pont hors des capacités financières de la Ville et non acceptable par la Fondation du Patrimoine, contexte général de diminution du financement, argumentation fallacieuse sur la dangerosité du site (amiante), report aux calendes grecques des comités de pilotage....

La conclusion de tous ces atermoiements pourrait se traduire par le refus de la Fondation du Patrimoine d'affecter à la réfection du pont les pas moins de 70 000 € aujourd'hui recueillis notamment auprès des donateurs palaisiens et parlementaires. Or la réfection du pont est un impératif, quel que soit le projet alternatif d'utilisation de ces fonds que l'on envisagerait.